

*Affaires courantes*

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Temps requis pour préparer cette réponse: 4 heures

Coût approximatif: 72 \$

Le ministère de Revenu national m'informe comme suit:

L'admissibilité aux crédits pour taxe sur les produits et services (TPS) est établie à chaque année selon la situation et le revenu familial. Les particuliers peuvent demander le crédit pour la TPS pour eux-mêmes, pour leurs conjoints et pour leurs enfants admissibles. Ainsi, nous pouvons retrouver un crédit pour TPS maximum différent selon la situation familiale. Par exemple, le crédit pour TPS maximum, calculé selon la formule de demande pour 1990, pour un particulier célibataire sans enfant est de 290 \$, de 480 \$ pour un particulier célibataire avec un enfant, de 580 \$ pour un particulier marié qui demande le crédit pour son conjoint et ses deux enfants, et ainsi de suite, en ajoutant 100 \$ pour chaque enfant admissible additionnel.

Revenu Canada, Impôt n'accumule pas de statistiques relativement au nombre de particuliers qui avaient droit à un crédit maximum pour la TPS selon leur situation familiale distincte, et qui ont vu celui-ci appliqué entièrement à leurs arriérés d'impôt. À ce jour, environ 4 p. 100 de la somme totale des crédits pour la TPS ont été versés aux soldes d'impôt en souffrance ou retenus en fonction de la loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales.

Question n° 79—**Mlle Campbell (South West Nova):**

En ce qui concerne l'entente triennale mixte de marketing conclue entre Tourisme Canada et le Groupe Saga Ltée, a) combien d'ententes mixtes similaires ont été signées durant l'exercice 1990-1991, b) quels montants d'argent ont été affectés à la distribution de matériel promotionnel?

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Temps requis pour préparer cette réponse: 21 heures et 50 minutes

Coût approximatif: 394 \$

Le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) m'informe comme suit:

a) Aucune.

b) 412 000 \$ est le montant total qui a été affecté à la distribution de matériel promotionnel en 1990-1991.

Question n° 83—**M. MacAulay:**

Dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, le gouvernement accordera-t-il une aide financière aux pêcheurs qui en ont besoin pour continuer de pratiquer la pêche au poisson de fond et, dans l'affirmative, a) quels montants, au total, ont été alloués ou dépensés à ce titre (i) dans chacune des provinces atlantiques, (ii) au Québec, b) combien de personnes recevront ou ont reçu cette aide (i) dans chacune des provinces atlantiques, (ii) au Québec?

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Temps requis pour préparer cette réponse: 7 heures

Coût approximatif: 126 \$.

Le ministère des Pêches et des Océans m'informe comme suit:

Il s'agit d'éléments du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique (PAPA) qui permettront aux pêcheurs de diversifier leurs opérations et/ou d'accroître la rentabilité de leurs entreprises de pêche.

a) (i) et (ii) Les fonds ne sont pas répartis par province. Les pêcheurs peuvent soumettre à Pêches et Océans (MPO) des demandes de financement visant la réalisation de projets particuliers utiles à leurs opérations de pêche. Le Programme n'a cependant pas pour but de financer de telles opérations; il a pour objectif de servir de complément aux activités actuelles afin d'en accroître la rentabilité.

b) (i) et (ii) Jusqu'à maintenant, des fonds ont été accordés à environ quarante (40) pêcheurs ou groupes de pêcheurs. De façon indirecte, les fonds consentis aux transformateurs ont aussi été utiles aux pêcheurs par la création de nouveaux marchés pour les espèces sous-utilisées. Le nombre de pêcheurs bénéficiant de fonds dans le cadre du PAPA est fonction du nombre de propositions reçues et des fonds affectés pendant la durée du programme, qui est de cinq ans, au financement de ces propositions.

Question n° 86—**M. Milliken:**

1. En ce qui concerne la commission versée par le ministère de la Défense nationale aux agents d'immeubles du secteur privé, a) existe-t-il un taux établi et, dans l'affirmative, quel est-il, b) les taux varient-ils selon les régions et, dans l'affirmative, quels sont-ils, c) au cours de l'année 1990, quel taux a été payé dans chaque base pour la vente ou l'achat de résidences du personnel militaire au Canada?

2. En ce qui concerne la base de Kingston des Forces armées canadiennes, quels sont les noms des agents d'immeubles qui ont reçu des commissions et combien chacun a-t-il reçu?

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Temps requis pour préparer cette réponse: 18 heures et 10 minutes